



Commission Départementale de Gestion des Compétitions Seniors

PV.N° 20

Réunion du 20/12/2018 2018 à 11 h 00

ASSISTENT : Messieurs Gérard GONZALEZ ; Christophe BALLOT (Agent de développement) Andrée BRESSOLLES, Georges GOIZE, MELET Florence

« Sous réserve de validation par le Comité Directeur »

TIRAGE DES COUPES D'ARIEGE 1 ET 2

Le tirage a eu lieu ce jour à 10H30 au district du football de l'Ariège
Coupe Ariège 1

St Jean du Falga 1 / st Girons 1 : Mercredi 30 janvier 2019 à 20H30

Foix 2 / SC Tarascon : Samedi 26 janvier 2019 à 20H

Coussa Hers 1 / FCPO 1 : Samedi 26 janvier 2019 à 20h

Mazères 1 : Exempt

Sous réserve de modifications.

Coupe Ariège 2

Mirepoix 2 / Mazères 2

Luzenac 3 / Foix 3

Date à déterminer

Application de l'article 9 : inversion des matchs si le club recevant ne peut assurer la rencontre.

En cas d'égalité dans le temps réglementaire, tirs aux buts.

Application du carton blanc.

Le paiement des officiels sera facturé par le district au club recevant (pas de paiement sur place).

ARTICLE 8 – JOUEURS « BRULES » COMPETITIONS COUPES DISTRICT

1 – Tout club dont l'équipe fanion participe à une compétition Nationale, Régionale ou Départementale, pourra inclure dans ses autres équipes disputant une Coupe Départementale des joueurs ayant joué avec leur club dans une ou des équipes supérieures.

Le nombre de joueurs «BRULES » est limité à 1 joueur ayant disputé tout ou partie de plus de dix (10) rencontres en équipe supérieures (modification adoptée à l'A.G du 18 Juin 2016), toutes compétitions confondues.

2 – Ne pourra participer à un match de compétition en équipe inférieure, lorsque l'équipe supérieure ne joue pas le même jour ou dans les 24 heures suivantes, ou ne joue plus, le joueur



ou la joueuse (toutes catégories) qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre de compétition officielle.

3 – Les dispositions du paragraphe 1 et 2 du présent article sont applicables à toutes les catégories.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Par le secrétaire général, G.GONZALEZ

